

Crise au Burundi : Des avocats déplorent les poursuites contre des confrères

@rib News, 10/02/2021 - Source Belga - Quatre avocats membres du collectif des avocats des parties civiles "Justice for Burundi" ont déploré mercredi les poursuites engagées contre des confrères burundais défenseurs des droits humains et demandé au président Évariste Ndayishimiye de suspendre une décision controversée de la Cour suprême visant un groupe important d'opposants.

Le greffier de la Cour suprême burundaise a, le 2 février dernier, signifié l'arrêt RPS 100 prononcé le 23 juin 2020 à charge de ces opposants. Les quatre avocats - dont deux, Mes Alain D'Onofre et Bernard Maingain, sont affiliés au barreau de Bruxelles et les autres, Mes Let Forster et Lambert Nigarura, sont inscrits à Paris et au Burundi - ont, dans un communiqué, déploré cette décision. Selon eux, "cet arrêt participe à la politique de déstabilisation et de la persécution desdits opposants en les condamnant à la prison perpétuelle et plus encore en les condamnant au paiement des dommages financiers permettant la saisie et la réalisation des patrimoines financiers des familles". Parmi les victimes de cette procédure qualifiée d'"arbitraire" figurent leur confrère Me Armel Niyongere mais aussi Vital Nshimirimana et Dieudonné Bashirahishize, qui sont pénalisés pour s'être engagés dans la défense des victimes de la répression de 2015 au Burundi et le dépôt de plaintes pour les victimes auprès de la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye. Ils demandent par conséquent au président burundais Évariste Ndayishimiye "de suspendre voire d'écarter définitivement les effets de cette décision illégale".